



**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ÉTUDE,
LA RÉALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-259502474-20240129-2024-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

ARRETE 2024-04

ARRETE PORTANT FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR DE RUGBY DU COMPLEXE SPORTIF SCHWEITZER

Le Président du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2122-21,

Considérant les désordres irréversibles constatés sur la couche de jeux du terrain d'honneur de rugby du complexe sportif Schweitzer,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des joueurs et de maintenir les qualités sportives,

Considérant l'urgence et la nécessité de procéder au décaissage, au défeutrage et à des travaux de planimétrie de la surface de jeux du terrain d'honneur de rugby du complexe sportif Schweitzer,

Considérant la nécessité de fermer le terrain d'honneur de rugby du complexe sportif Schweitzer à compter du vendredi 26 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre en vue de sa réhabilitation,

ARRETE

Article 1 – Le terrain d'honneur de rugby du complexe sportif Schweitzer sera fermé à compter du vendredi 26 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre,

Article 2 – Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par les lois et les règlements.

Article 3 – Le Président du SCERGIS sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sous-Montmorency
Le lundi 29 janvier 2024

Le Président du SCERGIS

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **02 FEV. 2024**

Affiché et/ou notifié le : **02 FEV. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **02 FEV. 2024**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ANDILLY - MARGENCY

SIÈGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE -BP 50029 - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

TEL. : 01 39 34 28 96 - FAX : 01 34 05 21.66